



# "L'ECHO JARDINOIS"

Bulletin d'information semestriel de la commune du Jardin (canton d'Egletons) édité par la municipalité.

Février 2002

N° 2

## LE MOT DU MAIRE

S'il n'est pas trop tard, je commencerai par vous transmettre, avec mon conseil municipal, nos meilleurs vœux pour une bonne et heureuse année 2002.

Bientôt un an que nous avons pris nos fonctions et j'aimerais pouvoir vous dire que tous les projets que nous avons en tête sont réalisés ou en voie de l'être. Il est fort probable que notre inexpérience nous a conduit à quelques désillusions auprès de notre principal bailleur de fonds : le Conseil Général. C'est ainsi qu'un abri-bus a été refusé à Marcouyeux et que nous sommes, depuis des mois, dans l'attente d'une réponse concernant une demande de subvention pour des travaux de voirie urgents. J'ai pourtant pu constater, à la réunion cantonale de Septembre 2001, que le dossier était bien arrivé à destination.

Avec ou sans l'aide du Conseil Général, vous constaterez cependant dans ces pages qu'un certain nombre de choses ont été ou seront réalisées. En outre, la Communauté de Communes dont nous faisons désormais partie va, je le crois, nous permettre d'accroître le champ de nos possibilités à l'avenir.

Enfin, je me réjouis de la sérénité des débats en Conseil Municipal et de l'assiduité de votre équipe qui reste, plus que jamais, à votre écoute.

*René Peyron*

## ACTION MUNICIPALE (depuis Juin 2001)

### ➤ Juin :

- Stations de pompage : pour pallier le problème des coupures de courant par temps d'orage, des responsables de stations sont nommés et peuvent être contactés si besoin. Au Bourg et à Fioux : René PEYRON et Robert REIX. A Marcouyeux : Jean-François GONCALVES, Jean-Jacques VALADE et Angélo SCAFURI. A Puyhabilier : Nicolas FIOUX et Pierre MOTHERE.

- Ordures ménagères : pour 2001, la facture du S.I.R.T.O.M. pour la commune s'élève à 26 927 F (14 327 F pour la collecte et 12 600 F pour l'incinération) soit une augmentation de 5 %. Le mode de calcul pour la facturation reste inchangé par rapport aux années précédentes.

### ➤ Septembre :

- Communauté de Communes : pour une meilleure information et réflexion sur la Communauté de Communes du Pays de Ventadour, du Doustre et de la Luzège, le Conseil Municipal décide d'inviter son Président, Jean BOINET, à une réunion publique à la mairie courant Octobre.

### ➤ Octobre :

- Communauté de Communes : Jean BOINET, que nous remercions, répond favorablement à notre invitation et participe à une très instructive réunion publique le 13 Octobre.

- Travaux de voirie : devant le retard pris par le Conseil Général pour le versement de la subvention sollicitée pour des travaux urgents dans le Bourg et sur la route de la Femme Morte, le Conseil Municipal souhaite relancer le dossier en faisant une demande d'autorisation exceptionnelle de travaux avant subvention.

- Eglise : afin de désenclaver l'église, il est décidé de faire une proposition d'achat de terrains en périphérie auprès de Mr Pierre COGNASSOU (environ 6 000 m<sup>2</sup>).

- Gestion de l'eau : devant les problèmes posés aujourd'hui pour une bonne gestion de l'eau et de sa qualité, le Conseil Municipal souhaite s'informer et consulter pour gérer au mieux ce dossier à l'avenir.

- Abri-bus : concernant la demande d'implantation d'un abri-bus à Marcouyeux, le Conseil Général informe la commune d'une réponse négative, les critères requis n'étant pas réunis (au moins 5 enfants concernés).

### ➤ Novembre :

- Communauté de Communes : le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adhérer à la Communauté de Communes du Pays de Ventadour, du Doustre et de la Luzège, ce qui va ouvrir de nouvelles perspectives à notre petite commune (voir dossier spécial pages suivantes). Les 2 représentants titulaires sont René PEYRON et Jean-François GONCALVES et le représentant suppléant est Gilles BERGEAL.



- **Travaux de voirie** : l'autorisation exceptionnelle de travaux avant subvention est accordée par le Conseil Général et l'ordre de service est donc passé immédiatement.

- **Association ARCADOUR** : à l'issue d'une réunion d'information, le Conseil Municipal prend la décision d'adhérer, pour un montant de 950 F / an, à cette association installée à Lapleau et destinée à favoriser la réinsertion par le travail de personnes en difficulté. Notre adhésion nous donne accès à des tarifs préférentiels pour diverses prestations.

- **Qualité de l'eau** : pour préserver la qualité de l'eau sur la commune, il est décidé de confier à l'Association ARCADOUR, pour un montant de 5 376 F TTC, le nettoyage et le débroussaillage des captages d'eau potable, travaux rapidement et parfaitement exécutés.

- **Signalisation** : il est prévu de demander à la D.D.E. de modifier la signalisation du hameau de Marcouyeux pour une lisibilité dans les 2 sens de circulation sur la D 18.

- **Bâtiment municipal** : la rénovation de portes et fenêtres est envisagée.

### ➤ **Décembre :**

- **Travaux de voirie** : 3 entreprises ont répondu à l'appel d'offre pour les travaux qui doivent débiter courant Février.

- **Schéma d'assainissement** : la D.D.E. sera contactée pour la mise en œuvre éventuelle d'un schéma d'assainissement sur la commune.

- **Noël des enfants** : proposé et organisé avec succès par la municipalité, avec le concours du Comité des Fêtes, il sera reconduit en 2002.

### ➤ **Janvier 2002 :**

- **Aménagement de la mairie et de la salle polyvalente** : devant les besoins de rénovation et de restructuration, une commission d'étude est constituée afin de déterminer et d'évaluer au mieux les travaux à entreprendre. Elle est composée de René PEYRON, Jean-François GONCALVES, Gilles BERGEAL, Pascale ESPARGILIERE, Nicolas FIOUX et Martine REIX.

Nous souhaitons associer chaque Jardinoise et chaque Jardiniste à ce vaste projet pour notre commune et vous êtes invités à nous soumettre vos suggestions qui seront examinées avec le plus grand intérêt.

## DOSSIER SPECIAL : LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le 4 Novembre 2001 : une date à retenir dans l'histoire de la commune du Jardin. En effet, le Conseil Municipal a pris, à l'unanimité, la décision d'adhérer à la Communauté de Communes du Pays de Ventadour, du Doustre et de la Luzège (créée par arrêté préfectoral le 29 Décembre 1997), rejoignant ainsi les communes de Champagnac la Noaille, Darnets, Egletons, Lapleau, Montaignac St-Hippolyte, Moustier-Ventadour, Rosiers d'Egletons, St-Yrieix le Déjalat et Soudeilles (liste évolutive). Cette Communauté de Communes, dont le siège est à Lapleau, est présidée par Jean BOINET (maire de Rosiers d'Egletons).

### ➤ **Pourquoi cette adhésion ?**

L'intercommunalité représente aujourd'hui un enjeu majeur pour préserver l'avenir de petites communes rurales comme la nôtre. Elle doit permettre un développement durable et cohérent au travers de projets et d'actions d'intérêt communautaire qu'une commune ne pourrait supporter seule.

### ➤ **Qu'est ce qu'une Communauté de Communes ?**

Les Communautés de Communes ont été instituées par la loi du 6 Février 1992. Ce sont des collectivités locales qui regroupent des communes souhaitant élaborer et mener à bien des projets communs. Cette coopération permet de fédérer des moyens financiers importants pour des opérations qui ne pourraient être réalisées au simple niveau communal.

Elle induit également, pour une meilleure efficacité, une nouvelle répartition des compétences et des tâches selon un périmètre plus adapté. C'est donc la solidarité volontaire entre les communes et l'ensemble des habitants qui est au cœur de cette nouvelle collectivité.

### ➤ **Comment ça fonctionne ?**

Une Communauté de Communes est une collectivité territoriale qui obéit au droit public. Son fonctionnement est identique aux autres collectivités territoriales ou locales telles que la région, le département ou la commune. Elle comporte : un Conseil Communautaire (équivalent au Conseil Municipal), un Bureau Communautaire (équivalent aux adjoints), un Président (équivalent au Maire) ainsi qu'une équipe de techniciens salariés sous contrôle du Président. A signaler que les membres du Conseil Communautaire ne représentent pas leur commune (comme pour un syndicat) mais l'ensemble de la communauté.



Les communes intégrées dans une communauté de communes ont transféré vers cette collectivité une partie de leurs compétences (et donc de leurs charges) et celle-ci perçoit de ce fait directement une petite part des diverses taxes locales. Cependant, pour la Taxe Professionnelle, la Communauté de Communes qui nous intéresse a opté pour une T.P. de zone qui s'appliquera à la zone artisanale intercommunale du Bois Duval (en cours de réalisation).

Ce type de collectivité perçoit par ailleurs les diverses subventions et dotations de l'état et son caractère intercommunal lui permet un accès privilégié aux financements du Contrat de Plan Etat-Région, des Fonds Européens et de la Dotation de Développement Rural.

Enfin, le suivi et le contrôle financier sont assurés par le Trésor Public.

### ➤ Quel budget pour l'année 2001 ?

Le budget prévisionnel 2001 était de 7 091 235 F (1 135 185 F en fonctionnement et 5 956 050 F en investissement).

### ➤ Quelles compétences pour la Communauté de Communes du Pays de Ventadour, du Doustre et de la Luzège ?

Les statuts de cette collectivité lui donnent compétence dans les domaines suivants :

- **Aménagement de l'Espace** : élaboration d'un plan de signalisation routière de proximité pour les sites, services et activités,
- **Développement économique** : réalisation d'une zone d'activités d'intérêt communautaire sur la commune de Rosiers d'Egletons et valorisation du patrimoine historique et culturel local,
- **Protection et mise en valeur de l'environnement** : étude d'une politique de gestion des milieux naturels, création et entretien de sentiers de randonnée, information et éducation en matière de patrimoine local,
- **Politique du logement et du cadre de vie** : élaboration et actualisation d'un observatoire du logement.

*\* (Nous remercions Jean BOINET des renseignements fournis pour l'élaboration de ce dossier).*

## VIE COMMUNALE

La vie communale du Jardin a été très animée depuis le début de l'été dernier avec de nombreuses et diverses manifestations qui démontrent, si besoin en était, le dynamisme et la vitalité de notre petite commune.

Citons dans l'ordre chronologique le feu de la St-Jean (23 Juin), le repas champêtre (28 Juillet), le voyage d'une journée dans le Cantal (18 Août), la fête d'Halloween (31 Octobre), la poule au gibier (8 Décembre) et le Noël des enfants (22 Décembre).

Toutes ces animations (dont 3 sont nouvelles) ont été organisées par le foyer rural, la mairie offrant le Noël des enfants. Le succès était chaque fois au rendez-vous avec une population enthousiaste et appréciant ces moments de convivialité.

A signaler que tous les habitants de la commune sont conviés, le Samedi 23 Février à la salle polyvalente, au repas annuel organisé par le Foyer Rural.



Repas champêtre

Noël des enfants





## EN BREF...EN BREF...EN BREF...

- **Périmètre d'étude du Pays d'Egletons** : ce projet de Pays d'Egletons est porté par notre Communauté de Communes et la Préfecture de Région a donné un avis favorable à sa création le 24 Décembre 2001. La commune du Jardin en fait partie ainsi que 17 autres communes des cantons d'Egletons, Meymac, Lapeau et La Roche Canillac (qui comprend Marcillac la Croisille). Nous y reviendrons dans un prochain bulletin municipal.
- **Formation à l'Euro** : le 24 Octobre dernier, une formation à l'Euro a été dispensée par l'instance gérontologique cantonale auprès de 17 aînés de la commune avec convertisseur/calculatrice offert en prime !
- **Ouverture d'entreprise** : l'atelier de découpe et de conserves de canard d'Alain REIX est quasiment terminé. Ouverture prévue au Printemps:
- **Eclairage public** : la mairie se tient à votre disposition pour toute demande de modification des horaires d'éclairage.
- **S.I.R.T.O.M.** : les jours de collecte des ordures ménagères ont changé. Les jeudis pour le Bourg, Marcouyeux et Fioux et les vendredis pour Puyhabillier et les 4 Routes.
- **lejardin@free.fr** : c'est l'E-Mail de votre commune.
- **Panneaux d'information** : nous vous rappelons qu'ils sont installés "aux 4 coins du Pays" pour vous tenir régulièrement informés.
- **Permanences en mairie** : n'oubliez pas que Martine REIX est à votre disposition à la mairie les mardis et vendredis de 10 h à 12 h. ☎ mairie : 05.55.27.59.66

## UN PEU D'HISTOIRE :

Savez-vous que la paroisse du Jardin dépendait autrefois du prieuré de Moustier-Ventadour ?

On apprend, d'après une délibération des habitants relative à la reconstruction du clocher et à l'établissement d'une taxe spéciale pour faire face aux dépenses (vers 1777-1779), que les seigneurs de la paroisse étaient : le prieur de Moustier-Ventadour (qui outre les dîmes percevait 45 setiers de blé-seigle et 700 quartons d'avoine), le comte de Valon, seigneur du village de Fieux (qui percevait 18 setiers de seigle, 18 d'avoine et 1 de froment) et Mr de Lamirande (qui percevait 20 setiers de seigle et 15 quartons d'avoine).

Le clocher fût donc reconstruit vers 1781 mais avec ses matériaux et dans sa forme ancienne de clocher-pignon à deux baies, sans caractère bien précis qui puisse en faire reconnaître la date primitive. On répara aussi l'église, mais insuffisamment sans doute, puisqu'il fallu la remplacer plus tard par un petit édifice néo-roman à chevet droit, à plafond en berceau surbaissé et à double chapelle latérale.

*(D'après le dictionnaire des paroisses de l'Abbé Poulbrière).*

A bientôt pour un prochain numéro de votre bulletin.

Bien cordialement,

Votre équipe municipale.

## ETAT CIVIL

- **Mariage** : Gilles BERGEAL et Agnès CHASTAGNOL (le 4 Août 2001),
- **Naissance** : Jérémy GONCALVES (le 23 Octobre 2001),
- **Décès** : Léontine MARAND, née SOULIER (le 22 Août 2001), Rachel VIALLE, née BILLOT (le 28 Août 2001) et Marie-Louise DEVEAUX, née BILLOT (le 7 janvier 2002).

Réalisé et imprimé par nos soins